

DIRECTION GENERALE DU GROUPEMENT

43 Rue de Charenton 75012 Paris - France
Téléphone : 01 75 43 12 80
siege@cithea.org – www.cithea.org

Directeur Général du Groupement
Monsieur Bruno ZILBERG

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2025

Mineures prostituées / Mineurs prostitués : l'obligation de protéger n'admet plus de défaillance

Entre protection des mineurs et défaillance, quelles actions pour lutter contre ce phénomène ?

Le Groupement Associatif CITHÉA appelle à un changement de cap immédiat

L'émission diffusée sur France 2 révèle l'un des angles morts les plus inquiétants de la protection de l'enfance : des enfants confiés à la République se retrouvent piégés dans les circuits de la prostitution, happés par l'emprise, la violence et la prédateur des réseaux. Ces scènes ne sont ni des accidents ni des dérives isolées : elles témoignent d'un système qui, lorsqu'il s'effondre, expose directement des enfants à des violences dont il devrait être le rempart ultime. Il ne s'agit plus de dysfonctionnements : il s'agit de vies que nous ne parvenons plus à protéger.

Des violences d'une intensité telle que les dispositifs ordinaires ne suffisent plus

Les adolescents évoqués ce soir cumulent des traumatismes massifs : violences sexuelles répétées, emprise organisée, ruptures, conduites à risque, addictions, fugues, déscolarisation, isolement, tentatives de suicide et parcours de placement instable. Leur vulnérabilité est totale ; leur exposition aux réseaux constante ; leur capacité à appeler aux secours presque inexistantes. Face à cela, la France répond trop souvent par des dispositifs fragmentés et inadaptés, des accueils généralistes non sécurisés, non formés et incapables de résister à des réseaux criminels qui connaissent parfaitement les failles institutionnelles et la fragilité des mineurs accueilli(e)s. On ne protège pas un enfant prostitué avec des protocoles dispersés et de la bonne volonté. Ce qui manque, ce n'est pas la conscience du problème : c'est un modèle, une stratégie et une offre spécialisée digne de ce nom.

Un axe indispensable : prévenir avant le placement et réformer l'AEMO

Il est impossible d'endiguer ce fléau sans agir en amont. La France doit reconnaître que, bien avant le placement, des signaux existent : michetonnage précoce, exposition massive aux réseaux sociaux, entrée dans l'emprise, transactions sexuelles déguisées, violences intrafamiliales, ruptures scolaires. Sans une réforme profonde de l'AEMO, intégrant un volet structuré « risque prostitutionnel » et « risque de michetonnage », nous continuerons à intervenir trop tard, lorsque les réseaux ont déjà pris l'ascendant. L'AEMO doit devenir un véritable dispositif de prévention du danger prostitutionnel, avec des équipes formées, des outils de repérage, un travail renforcé auprès des familles, des interventions rapides et un partenariat étroit avec la justice, les parquets et la police spécialisée. Prévenir, c'est éviter l'entrée dans les foyers, éviter l'emprise, éviter la bascule. Sans cet axe fondamental, aucune politique de protection ne sera efficace.

Protéger exige des lieux pensés pour la protection

La prise en charge des mineurs victimes de prostitution ne peut plus reposer sur des structures ordinaires de l'ASE. La France a besoin de structures dédiées, sécurisées, à haute intensité éducative et thérapeutique, intégrant : protection physique réelle, présence éducative continue, accompagnement psychiatrique et psychotraumatique spécialisé, travail articulé avec la justice, parcours stable, encadrement soutenu et équipes formées et non précarisées. Ces structures ne sont pas un luxe. Elles sont la condition minimale pour que le mot « protéger » ait encore un sens.

Un impératif moral et politique : reconnaître enfin ces enfants comme des victimes

Une mineure prostituée ou un mineur prostitué est une victime. Toujours. Sans nuance. Laisser croire qu'un adolescent « choisit » ou « accepte » revient à abandonner le droit et la morale au profit de l'emprise et des réseaux. La seule réponse légitime est : protéger, réparer, reconstruire.

Reconnaitre leur statut de victimes n'est pas seulement une formalité, c'est la première étape pour leur rendre leur dignité et leur offrir un espace où la parole compte "on écoute et on te croit".

Réparer, c'est leur permettre d'accéder à un réel accompagnement spécialisé, sécurisant et bienveillant par des professionnels formés.

Reconstruire, suppose un engagement fort du côté de la justice : accompagner les jeunes sur la voie judiciaire, les aider à valoir leurs droits et à obtenir la reconnaissance judiciaire de ce qu'elles ou ils ont subi. La justice devient un soutien et levier d'émancipation pour qu'elles puissent se réapproprier leur avenir.

La demande de CITHÉA : un plan national doté de moyens réels

CITHÉA appelle l'État à :

1. Créer un réseau national de structures spécialisées, financées et pérennes.
2. Fixer un cadre réglementaire opposable et des normes d'accueil claires.
3. Mettre en place un outil national de repérage et de suivi des mineurs victimes d'exploitation sexuelle.
4. Garantir une protection juridique totale pour ces enfants.
5. Réformer en profondeur l'AEMO pour en faire un pilier de prévention des risques prostitutionnels.
6. Il ne s'agit pas d'ajouter un plan de plus : il s'agit de refonder la manière dont la République protège ses enfants.

La position de CITHÉA : une exigence sans concession

Nous refusons la résignation, les réponses décoratives et les compromis qui sacrifient des enfants sur l'autel de la procédure. La protection de l'enfance n'aura jamais de sens si elle renonce précisément là où la protection doit être inconditionnelle. Ce soir, l'émission montre des visages. Demain, il faudra des décisions. La question est simple : la France protégera-t-elle enfin les enfants que nous lui confions ?

Contact presse : Bruno ZILBERG, Directeur Général

Groupement Associatif CITHÉA

 communication@cithea.org

 www.cithea.org